

# Allergie aux ombellifères et aux composés

L'exclusion alimentaire dans le cadre de cette allergie ne concerne que **les aliments crus**.

De plus l'association de ces crudités à la prise d'aspirine, d'anti-inflammatoires non stéroïdiens, d'alcool ou à un effort physique intense augmente le potentiel allergisant.

Exclure tous les produits dont les étiquettes mentionnent :

## **Pour les ombellifères :**

- Céleri : rave, branche, sel de
- Carottes
- Fenouil et graines de fenouil
- Panais
- Persil
- Epices : curry, cumin, coriandre, cerfeuil, anis, aneth, carvi

## **Pour les composées :**

- Endives
- Laitues
- Tournesol